

## RELEVES DES DEBATS

### Réunion du Bureau de CLE élargi Lancement de l'étude - Diagnostic du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant de Bièvre Liers Valloire

**13 octobre 2014 à 16h00 à Pact**

---

#### Ordre du jour de la réunion

- Présentation des bureaux d'étude BURGEAP et ASca
- Présentation générale de l'étude
- Présentation des premières investigations

---

#### Introduction par la CLE du SAGE BLV

Cette étude a été lancée à la fin du mois d'avril et il n'y a donc pas eu de réunion de lancement avec le Bureau de CLE élargi, compte tenu des élections municipales.

L'étude donne lieu à un suivi par un comité technique et à un pilotage par le bureau de la CLE, élargi aux personnes concernées par ces thématiques de restauration hydromorphologique. C'est l'instance qui pilote politiquement l'étude.

#### Présentation des attendus de l'étude par BURGEAP (Voir diaporama)

Première question portant sur l'origine du choix des rivières étudiées parmi le linéaire total. L'absence de la rivière Vieille dans le linéaire est notamment citée, alors qu'un projet existe concernant le marais de Chardonnière de 17 ha. (SIAH BLV)

*Les rivières choisies correspondent à des masses d'eau.*

Pourtant, on risque de demander l'avis de la CLE sur des rivières donnant lieu à des projets à un moment et on ne sera pas en mesure de le faire ... (CC Bièvre Isère)

Il y a d'autres cas de petits cours d'eau aménagés par l'homme et dont il faut pouvoir entretenir les caractéristiques. (Chambre d'Agriculture 38)

L'ONEMA rappelle que le fait d'étudier certains secteurs est une chose, toute opération sera soumise à la loi sur l'eau. Il n'y a pas de désavantage à ne pas être intégré dans le périmètre d'étude.

Exemple de la mairie de Chanas sur une petite zone d'expansion de crues et de restauration de cours d'eau qu'il ne faudrait pas oublier. (CC Pays Roussillonnais)

*Il existe également un questionnaire et des entretiens qui permettent de collecter les cas qui seront intégrés en tant que tels à la réflexion.*

Les réaménagements vont conduire cependant à plus de dossier loi sur l'eau et c'est au delà du réel en termes de moyens à mettre en œuvre au niveau des services pour répondre aux obligations administratives correspondantes. (CC Bièvre Isère)

Faudrait-il s'arrêter alors ? (Fédération de Pêche 26)

*Le Président rappelle que les lois ont été votées et qu'il faut les appliquer en mettant en œuvre des actions qui corrigent les dysfonctionnements.*

Pourquoi la partie du Barbaillon qui est présente est celle qui n'existait pas avant 1970 ? Qui a demandé de rajouter ce cours d'eau à la liste ? (Chambre d'agriculture 38)

*Le département de l'Isère (CG38) est à l'origine de cette demande car le Barbaillon est à l'origine de problèmes d'inondation qu'il s'agit de comprendre.*

Le Barbaillon on le classe alors aujourd'hui comme cours d'eau ? Tous les 30 ans il ressort c'est vrai mais il ne faut pas transformer des phénomènes exceptionnels en choses pérennes. Ça implique en effet tout un tas de choses. (CC Bièvre Isère)

*Le problème du Barbaillon est plus général, ce qui doit être discuté c'est ce qui peut se faire pour résoudre les problèmes. Sur le Barbaillon, il y a déjà des projets qui seront intégrés dans l'étude (SIAH BLV - Serge Emptoz).*

On aurait pu mettre le temps passé sur le Barbaillon plutôt sur la rivière Vieille. (CC Bièvre Isère)

## **Le déroulement de l'étude est présenté par les prestataires (BURGEAP-AScA)**

Il est fait remarquer qu'un gros travail a déjà été fait sur le secteur avec le SDAGE et la réalisation du programme de mesures (ouvrages et continuité écologique = données de l'ONEMA) et qu'il faudra être attentif à ne pas faire double emploi. (FRAPNA 38)

Les programmes d'actions qui seront réalisés présenteront-ils une analyse qui sera fine ? (CC Porte de Drôm'Ardèche). Y aura-t-il une mise en cohérence avec les plans de gestion déjà en cours, notamment sur la partie drômoise du bassin versant ?

*Le type d'actions sera précisé mais pas dans la finesse. Il restera une étape supplémentaire pour la maîtrise d'œuvre.*

Pour les usagers de l'eau qui souhaitent en avoir plus à l'étiage, pourquoi ne pas faire des retenues d'eau collinaires, pour retenir l'eau en période de pluie et la relâcher à l'étiage dans la rivière ? (Chambre d'Agriculture 38)

*L'ONEMA répond que la question de la gestion du déficit à l'étiage n'est pas la même étude. Là on n'est pas sur la gestion quantitative.*

Lorsque l'on parle d'espace alluvial de bon fonctionnement, parle-t-on de foncier ou aussi des pratiques agricoles qu'il s'agirait de modifier ? (CC Bièvre Isère)

*A terme tout dépendra de la portée réglementaire qui sera donnée par le SAGE à cet espace. Il peut y avoir une*

*partie d'achat de foncier (ou de conventionnement) et une autre de contraintes de pratiques liées à l'inondabilité éventuellement plus fréquentes de parcelles.*

Vous ne consulterez pas les usagers ? (Syndicat des Pisciculteurs du Sud Est)

*Les Groupes d'acteurs concernés (GAC), seront l'occasion d'inviter des usagers et de travailler avec les acteurs des territoires concernés sur le diagnostic comme sur les solutions envisageables.*

Est-on obligé de faire cette étude ? (ADI 38)

*Oui car les dysfonctionnements des cours d'eau ont été précisément identifiés dans le SDAGE comme la source de nos problèmes.*

Il faudra être très vigilant sur les contraintes agricoles pour ne pas en rajouter. (Chambre d'Agriculture 38)

Des problèmes juridiques associés aux droits d'eau pourront aussi être soulevés par les actions envisagées, il faudra faire attention. Si nous tombons d'accord pour agir, il faudra aborder le volet économique. (FRAPNA 38)

Cette étude est importante pour la restauration des cours d'eau (cas cité des Veuzes totalement envasées) mais en faisant attention à tous les usages. (Fédération de Pêche 26)

## Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
MIGNOT Philippe	Région Rhône-Alpes – Président de la CLE
BARBAGALLO Max	Communauté de Communes de Bièvre Est
BARBIER Jean-Pierre	Communauté de Communes Bièvre Isère
BECT Gérard	Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
BOUR Lysanne	Agence de l'Eau RMC
CARRET Richard	Communauté de Communes Porte de Drôm'Ardèche
DELALEUF Alain	Communauté de Communes Porte de Drôm'Ardèche
DESCOURS Christian	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique BLV
DREVET Christian	FRAPNA Isère
GUERRY Jean-Louis	Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
EMPTOZ Serge	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique BLV
EYDANT Lionel	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
FERMI Tiphaine	CEN Rhône-Alpes
GUIZARD Laurent	UNICEM
JUTON Mathieu	CEN Isère
KINDIGER Pascale	Communauté de Commune Porte de Drôm'Ardèche
LANGON Marion	ONEMA Rhône-Alpes
LAVOISY Cécile	Conseil Général de l'Isère
LESAFFRE Nathalie	Conseil Général de la Drôme
MARION Ludovic	FDPPMA de la Drôme
MONNET Jean-Claude	FDPPMA de la Drôme
MORAND Claire	Agence de l'Eau RMC
MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
PIN Jean	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure
POURRAT Blandine	Communauté de Communes Bièvre Isère
REILLER Jean-Philippe	France Hydroélectricité
ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
VIGNON Françoise	Les Amis des Moulins de l'Isère
BOUNI Christophe	AScA
GILLES Guillaume	BURGEAP
CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
BENOIT Gérard	FDPPMA de l'Isère
BONNET Jean-Louis	Conseil Général de la Drôme
DUBOCS François	Chambre d'Agriculture de la Drôme
GABILLON Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère
GENTHON Alain	Conseil Général de la Drôme
LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
NUCCI Christian	Conseil Général de l'Isère